

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017

Le 24 février 2017, sur convocation régulière du Maire en date du 18 février 2017, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :
Patrice JEGO (pouvoir à Marie-Agnès Guezet), Franck GIBERTINI (pouvoir à Bernard Maisse), Sandra FALLAIX (pouvoir à Jean-Marc Bousset), Ghislaine GALLET et Jean-Charles MICALLEF.

Nadine BURLAUD a été élue secrétaire de séance.

INTERVENTION DE LA FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

M. Jacoutot de la FREDON rappelle tout d'abord la réglementation qui interdit, à compter de 2017, l'usage de la plupart des produits phytosanitaires par l'Etat, les Collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. Les particuliers n'auront plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires à partir de 2019.

Dans le cadre de la démarche initiée par la CAGB, la commune de Pouilley les Vignes s'est engagée, dès 2016, dans une démarche de suppression de l'emploi de produits phytosanitaires.

M. Jacoutot présente sur écran le plan de désherbage réalisé en concertation avec la commission communale d'environnement et la FREDON:

Une cartographie a été réalisée sur tous les espaces à entretenir et ainsi, il a été possible de mettre en place une gestion différenciée selon les secteurs (espaces à tondre prioritaires ou pas – désherbage mécanique – paillage des massifs ...

Préconisations

M. Jacoutot félicite la commune et ses agents techniques de s'être lancés dans cette démarche et assure que des conseils peuvent être donnés pour pérenniser ce qui a été commencé et atteindre le « 0 phyto » tout en gardant un visuel agréable :

- continuer la végétalisation sur certains secteurs comme cela a été fait au cimetière ; il est conseillé dans ce cas d'acheter une débroussailleuse sans projection (financement possible par l'Agence de l'Eau)

- augmenter le nombre de passage de la balayeuse (actuellement une fois par an)
- balayer manuellement à certains endroits avec des brosses métalliques et désherbage thermique sur les pavés
- investir dans un désherbeur mécanique pour le terrain de football à la place de l'utilisation de la herse
- entretenir les voies dont le revêtement est en mauvais état
- semer pour obtenir des jachères fleuries à des endroits stratégiques

Le désherbage ne doit pas constituer la seule solution en présence de végétation spontanée. En effet, ce type de végétation pionnière participe aussi à la biodiversité. Les habitants doivent savoir que la présence d'herbe ne signifie pas que la commune est « laissée à l'abandon ».

Les particuliers doivent d'ores et déjà réfléchir sur leurs propres pratiques. Il faut rappeler que l'utilisation de produits phytosanitaires a un impact sur la qualité des eaux et sur la santé de tous.



L'étude réalisée peut être consultée en mairie

**1- REGIE D'ASSAINISSEMENT –
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET 2017**

Le Maire fait lecture des écritures 2016 et des propositions de budget pour 2017, dernier budget car il rappelle que la compétence « assainissement » sera transférée à la CAGB au 1^{er} janvier 2018 :

Comptes	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2016	BP 2017
6061	Eau station d'épuration	53.60	100.00
61523	Entretien (avaloirs...)	12 126.00	264 017.27
61528	Vidange bassins rhyzosphère, entretien déversoirs	24 597.52	25 000.00
6137	Droit de passage canalisations		1 500.00
617	Diagnostic système, zone ER2, réseau	0	45 000.00
621	Frais de personnel	0	500.00
622	Relevés topographiques, SATE		5 000.00
6811	Amortissements (opération d'ordre)	34 779.83	34 247.00
	TOTAL DES DEPENSES	71 556.95	375 364.27
Comptes	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	Excédent de fonctionnement N-1	307 468.35	305 905.27
70611	Surtaxe Communale	43 528.42	45 000.00
74	Prime Agence de l'Eau	12 236.72	10 000.00
7063	Participation Commune / SAUR eaux pluviales	4 784.00	5 000.00
7064	Remboursement eau STEP par SAUR	53.60	100.00
777/042	amortissements subv (op d'ordre)	9 391.13	9 359.00
	TOTAL DES RECETTES	377 462.22	375 364.27

Comptes	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2016	BP 2017
1391	Réintégration subventions / amortissements (opération d'ordre)	9 391.13	9 359.00
2762-041	Remboursement TVA par SAUR (opération d'ordre)		36 000.00
2111	achat de terrains pour station d'épuration		5 000.00
2315-2313	réseaux EU pour LT NEXITY		15 000.00
	Dévoiement réseau sur terrain		57 930.00

	groupe scolaire, Mise en séparatif du réseau rue de la Perrouse, rue du Puits + étude rue de l'Eglise		153 000.00
	Autres travaux		31 509.31
	TOTAL DES DEPENSES	9 391.13	307 798.31
Comptes	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Excédent d'investissement reporté	140 162.61	165 551.31
2813	Amortissements (opération d'ordre)	14 916.25	14 861.00
28158	Amortissements (opération d'ordre)	19 863.58	19 386.00
2315-041	Remboursement TVA par SAUR (opération d'ordre)		36 000.00
2762	Opérations réelles		36 000.00
	TOTAL DES RECETTES	174 942.44	307 798.31

Les principaux travaux qui seront entrepris en 2017 sont les suivants :

- Travaux de dévoiement du réseau pour permettre la construction du groupe scolaire
- Mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de la Perrouse et rue du Puits
- Vidange de bassin de la rhyzosphère
- Récupération des eaux usées du futur lotissement réalisé par NEXITY, rue de Gray
– ces eaux seront récupérées dans le réseau d'eaux usées rue d'Emagny
- diagnostics réalisés sur le système d'assainissement (obligatoires), le réseau et zone ER 2 du PLU (entre rue du Puits et rue de l'Ecole).

A la demande de Bernard Maisse, le compte administratif 2016 de la régie d'assainissement est voté par tous les membres présents (sauf par le Maire, comme le prévoit la Loi).

Le compte de gestion établi par la Trésorerie est adopté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

L'excédent de fonctionnement de 305 905.27 € est reporté à la section de fonctionnement du budget 2017.

L'excédent d'investissement de 165 551.31 € est reporté à la section d'investissement du budget 2017.

DCM C.A 01-a-24022017

Le budget 2017 est voté par tous les membres présents et représentés.

2- RENEGOCIATION DES EMPRUNTS DE LA CAISSE D'EPARGNE

Comme annoncé lors de la dernière réunion, le Maire présente les propositions de renégociation de la Caisse d'Epargne.

Les emprunts concernent les opérations suivantes : travaux de voirie (RD 70) et la mairie.

La Caisse d'Epargne propose de regrouper les 3 emprunts en un seul.

Deux solutions possibles : 1 emprunt à taux fixe de 1.80 % sur 15 ans ou 1 emprunt à taux fixe de 1.99 % sur 20 ans.

Contrairement à la renégociation avec la Banque Populaire, la Caisse d'Epargne a chiffré une indemnité pour remboursement anticipé de 231 095 €

- Sur 15 ans, gain pour la commune : 52 000 €
- Sur 20 ans : pas de gain

Avant de prendre une décision, une simulation sera demandée à la Banque Populaire pour le rachat de ces trois emprunts.

3- CAGB- COMPENSATION POUR LES 15 NOUVELLES COMMUNES

Suite à l'extension du périmètre de la CAGB à 15 nouvelles communes depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) propose l'attribution de compensation pour ces 15 nouvelles communes, calculée sur les mêmes bases que celle des communes « anciennes » de la CAGB. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne son accord pour cette compensation aux nouvelles communes.

4- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire fait le point sur les demandes de subventions déposées au titre de la commune et du SIVOS de la Lanterne :

CAGB subvention TEPCV pour le futur groupe scolaire

TEPC = Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le 18 février 2017, le ministère de l'environnement a répondu à la demande de subventions pour le groupe scolaire et a annoncé l'attribution des aides suivantes :

- 200 000 € au titre du développement des énergies renouvelables (50 % du montant des travaux)
- 60 000 € pour les panneaux photovoltaïques (80 % du montant des travaux)

FEDER pour le groupe scolaire

FEDER = Fonds Européen de Développement Economique et Régional

Le Maire explique que le dossier avait été déclaré complet et la mauvaise nouvelle est tombée : le SIVOS de la Lanterne n'est, au final, pas éligible pour cette subvention car les trois communes le constituant font partie de l'agglomération. Il est dans l'attente de réponse à sa demande d'explications adressée au Directeur général des services de la CAGB.

SYDED pour Panneaux photovoltaïques

Une demande a été adressée au SYDED pour la commune (charpente mairie) et pour le SIVOS (futur groupe scolaire) – le SYDED n'avait jamais eu de projets déposés par un EPCI.

Réserve parlementaire pour la médiathèque

Barbara Romagnan, députée, a répondu favorablement et a octroyé 7 000 €

CAGB pour piste cyclable rue de l'Eglise

Une aide de 10 237 € a été accordée pour ces travaux.

5- POINT SUR LE FUTUR GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

William Schwob donne les informations sur les travaux en cours :

- Le dévoiement des canalisations d'assainissement et le terrassement ont été réalisés par l'entreprise Malpesa. Vu l'emprise du chantier, le Maire a pris un arrêté pour réduire le chemin piéton dans sa largeur.
- La protection du chantier a été refaite suite à des coups de vent et complétée.
- Les pieux vont être installés lorsque le bornage du terrain par un géomètre sera terminé (les anciennes bornes n'ayant pas été retrouvées) ; l'implantation du bâtiment sera ensuite arrêtée – l'intervention du géomètre (bornage avec les riverains) entraîne un petit décalage dans le planning prévu.
- Une visite du groupe scolaire actuel a été organisée avec Habitat 25 qui remettra une proposition d'achat de ce bâtiment, sachant que d'autres offres seront étudiées.
- Une rencontre a eu lieu entre Jean-Marc Bousset, Bernard Maisse et M. Girardet du service Routes du Département concernant l'aménagement du croisement de la rue de la Perrouse et de la RD 8 (route d'Emagny) ; les travaux sont prévus pour la rentrée dans le nouveau groupe scolaire.

6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Remboursement d'arrhes versés pour la location de salle des fêtes**

Une Appulienne a versé des arrhes pour une location en septembre 2017 mais son fils ne pouvant pas assister à cette fête, elle souhaite annuler et demande le remboursement des arrhes (155 €)

Vote favorable à l'unanimité.

➤ **Influenza aviaire – protection des basses-cours**

Le Maire informe que le Préfet a adressé un rappel concernant les mesures à prendre pour éviter la propagation du virus d'influenza aviaire.

Depuis le 6 décembre 2016, il n'est plus possible pour aucun particulier détenteur de volailles de laisser ses animaux en liberté même à l'intérieur de son terrain.



Sont obligatoires :

- Le confinement ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages
- La surveillance quotidienne de la bonne santé des volailles par les détenteurs de basses-cours.

Le cas échéant, une contravention pénale de 4^{ème} classe pourrait être appliquée (jusqu'à 750 €)

➤ **C.N.I à partir du 22 mars 2017**

L'arrêté Préfectoral du 21 février 2017 donne la liste des communes équipées d'un dispositif de recueil des demandes de carte nationale d'identité.

Les mairies les plus proches de Pouilley les Vignes sont Ecole Valentin et Besançon (+ point public de Planoise)

➤ **Restauration de la Lanterne**

Suite à la réunion du 13 janvier 2017 organisée par le SICA et le bureau d'étude avec les communes concernées par la réhabilitation de la Lanterne, la présentation du programme de travaux vient d'être envoyée en mairie.

Le dossier est consultable en mairie.

Lors de la dernière réunion de la commission 4 de la CAGB, Jean-Marc Bousset a demandé si les travaux sur le ruisseau de la Lanterne seront bien pris en compte dans le cadre de la préfiguration de la compétence GEMAPI ; il lui a été répondu qu'à ce stade, il était prématuré de répondre. Le bureau d'études ARTELIA réalise actuellement le diagnostic du territoire et liste l'ensemble des actions qui seront reprises par le Grand Besançon au regard de ses obligations. Une réponse plus appropriée sera envoyée aux communes de Pouilley les Vignes, Chauenne et Pelousey concernant ce dossier.

GEMAPI = Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

➤ **Vélo Campus Besançon**

Dans la logique de de réemploi et de revalorisation, l'association vélocampus de Besançon remet en état des vélos abandonnés ; une récupération de vélos et de pièces peut être faite par la mairie et l'association passera les récupérer gratuitement.

Des ateliers d'auto-réparation participatifs et solidaires sont également organisés pour réparer et entretenir soi-même sa bicyclette.

Pour obtenir des informations : 07.69.38.07.49

<http://www.velocampus-besancon.org/recuperation-de-velos/>

➤ **EMICA**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 février 2017 montre les problèmes subis par l'EMICA (Ecole de Musique Instruments Chant et Animation) suite à la diminution voire suppression des subventions accordées par les collectivités (Département, CAGB, SICA).

➤ **Sonnerie des cloches**

Sur question de Marie-Agnès Guezet au sujet de la nouvelle panne de sonnerie horaire des cloches, le Maire répond que le devis de l'entreprise Prêtre a été établi afin de changer le marteau (usé et bloqué par la fiente de pigeons) – le nouveau marteau sera installé à l'intérieur du clocher.



➤ **Lampadaire**

Jean-Paul Revert signale à nouveau le lampadaire rue d'Emagny qui ne fonctionne pas.

➤ Points soulevés par Franck Gibertini

Bernard Maisse fait la lecture des remarques à évoquer lors de ce Conseil Municipal :

- l'interdiction de tourner à gauche route d'Emagny n'est pas respectée
- programmer la réunion avec le GAEC Prétet suite à la réunion sur la Lanterne
- demander où a été entreposé le portail de l'ancien terrain stabilisé
- matérialiser en peinture les 2 places de parking le long de la rue des Fontaines, devant les appartements d'Habitat 25, pour éviter qu'une seule personne s'octroie l'emplacement.

➤ Opération brioches - CCAS

Jeannine Druot informe qu'une invitation de l'ADAPEI à une réunion amicale est parvenue en mairie pour tous les bénévoles ayant participé à l'opération brioches. Cette rencontre aura lieu le vendredi 10 mars.

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le jeudi 16 mars à 18h30.

Bacs à verre

Les bacs à verre entreposés sur le terrain du SUPER U vont changer de place, courant mars ; ils seront installés derrière la station d'essence, au niveau du rond-point de la zone d'activités.



ELECTIONS 2017



Election présidentielle les 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives les 11 et 18 juin 2017

Procuration

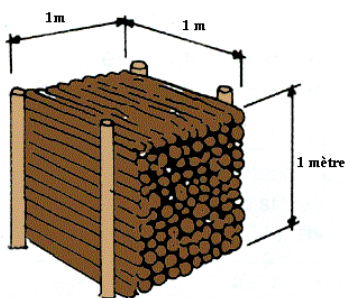
Un électeur absent peut donner procuration à une personne inscrite dans la même commune.

Autorité habilitée à établir une procuration :

- Brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail
- Tribunal d'Instance
- Commissariat de police

Cartes électorales

De nouvelles cartes vont être adressées à tous les électeurs inscrits



Vente de Bois

(abattu en 2016)

Mis à disposition en bord de route forestière

36 €le stère

S'inscrire au secrétariat de mairie

Commune de
POUILLEY
LES VIGNES



MARS
AVRIL
2017

Date

Manifestation

Lieu

Organisateur

MARS



Vendredi 17
20h

Fête mondiale du conte
Couleurs d'île...Martinique
Conteur Valer'Egouy
Compagnie Gakokoé
Réservation : 03 81 55 49 05
bibliothèque.pouilley@orange.fr

Bibliothèque

Bibliothèque
Médiathèque

Vendredi 17,
Samedi 18,
Et
Dimanche 19

« L'œil et l'oreille »
Exposition de peintures, sculptures
et dessins :
Pierre Duc, Noël Thomann,
Gilles Vetter, Michel Villaumié

Salle des fêtes
Mairie

L'Etoile

De 14h à 18h30

Concerts :
le **17** à 20 heures : Parallel Jazz
Trio



Entrée libre

le **18** à 20 heures : Musique de
chambre par les élèves du 3ème
cycle du conservatoire


Samedi 25

Soirée dansante

Salle des fêtes

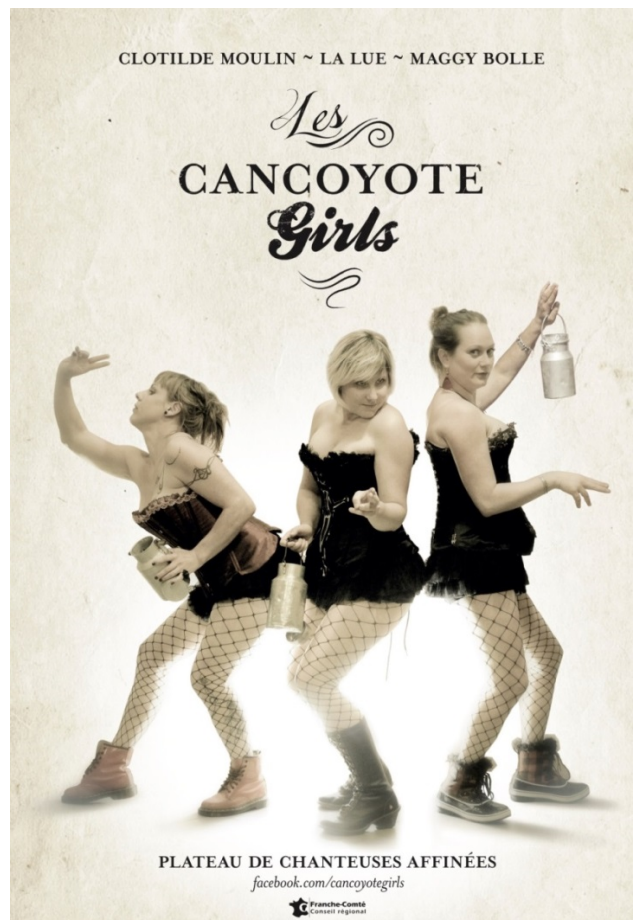
Section
handball de
l'Etoile

20h

			
AVRIL			
Samedi 8 Dimanche 9	Vide chambre	Salle des fêtes	A.P.E

SAMEDI 1^{er} AVRIL 2017 à 20 H

SALLE DES FETES DE POUILLEY LES VIGNES



Réservations

- par mail à : animationlocalepouilley@orange.fr
- par téléphone au 03 81 60 21 11

Tarifs : 15€adultes, 5€ moins de 12 ans.

Ouverture des portes à partir de 19h30, buvette sur place

POUR ACCEDER AU SITE ET AU BLOG DE LA COMMUNE

www.pouilleylesvignes.com

appulie.blogspot.fr

mail : mairie-pouilley-les-vignes@wanadoo.fr